

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOCIÉTÉ D'ÉPARGNE FORESTIÈRE FORETS DURABLES

Société civile au capital variable
Siège social est au 102 rue Réaumur, 75002 Paris.
482 542 016 R.C.S. Paris.

AVIS DE CONVOCATION

(Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 et Décret n° 71-524 du 1^{er} juillet 1971)

Mesdames et Messieurs les associés de la SEF Forêts Durables sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 25 juin 2013 à 8h, en son siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et le projet de résolutions suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'AGO

- Approbation des comptes de l'année 2012 et affectation des résultats
- Affectation du résultat
- Questions diverses

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution. — L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ainsi que les différents rapports les explicitant.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale ordinaire donne quitus à la Société Forestière de la CDC pour sa gestion de l'exercice de la SEF clos au 31 décembre 2012.

Troisième résolution. — L'assemblée générale ordinaire constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se traduit par un bénéfice de 245 535,73 €, et, sur proposition de la société de gestion, décide de distribuer :

- 245 462 € à titre de dividendes, soit 17,80 € / part,
- Par affectation intégrale du résultat 2012 à cette distribution et par distribution de 73,73 € sur le compte report à nouveau qui passera de + 45,39 € à + 119,12 €.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article 214-76 du code monétaire et financier, en prend acte pur et simple.

Cinquième résolution. — M. Benjamin RICHARD, Responsable du Pilotage Stratégique Filiales et Investissements ayant signifié sa démission du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale propose de désigner M. Christian COSTREJEAN, Directeur du Département de la planification et du pilotage stratégique groupe comme membre du Conseil de Surveillance pour le solde du mandat actuel, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013

M. COSTREJEAN a d'ores et déjà indiqué qu'il acceptait cette fonction et précisé qu'il ne faisait pas l'objet de mesure ou d'interdiction susceptibles de l'en empêcher.

Sixième résolution. — L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait des présentes à l'effet d'exécuter leurs résolutions et de procéder aux formalités légales et administratives qui en découleraient.

Le bilan, le compte de résultat, la composition des actifs, les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société et seront adressés gratuitement aux actionnaires qui en feront la demande.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un mandataire actionnaire et membre de cette assemblée ou d'y voter par correspondance.

Le présent avis vaut avis de convocation.

1303310